

Section de Vendée

Déclaration des représentants des personnels au CTL du 4 avril 2017

Monsieur le Président,

Si nous avons boycotté le 1er Comité Technique Local (CTL), le 24 mars dernier avec tous les autres syndicats, c'est pour dénoncer la modification du Règlement Intérieur (RI) du CTL mis à l'ordre du jour. La Direction Générale (DG) a décidé arbitrairement et de manière unilatérale de revenir sur les dispositions qui régissent le CTL, et ce, en plein mandat. Il est inadmissible, insupportable, injuste (et nous aurions de nombreux autres qualificatifs à énoncer), que le Directeur Général décide de changer les règles du dialogue social entre 2 élections professionnelles.

A **Solidaires Finances Publiques**, des termes existent pour qualifier ce comportement : malhonnêteté et tricherie.

L'objectif de l'administration est clair : limiter le niveau d'activité syndicale dans une approche budgétaire, encadrer strictement cette activité, décrédibiliser et délégitimer l'action des représentants des personnels. Le Directeur Général a-t-il peur du dialogue social au point d'en changer les règles ? Le Directeur Général a-t-il peur des représentants des personnels au point de vouloir les museler ? Le Directeur Général a-t-il besoin d'avoir le champ encore plus libre pour faire passer toutes ses réformes régressives tant au détriment des agents que du Service Public ? **Solidaires Finances Publiques** continuera de se battre et ne lâchera ni le Service Public qui mérite autre chose que ce que les orientations prévoient, ni les agents qui ont de plus en plus besoin d'être défendus dans leurs règles de gestion comme au quotidien. Dans les instances de dialogue social ou en dehors, sachez que les agents pourront toujours compter sur **Solidaires Finances Publiques**. Nous ne les lâcherons pas. Car, il faut bien le dire, cette modification du RI, au final, ce sont les agents qui en seront les plus grandes victimes.

Parmi les mesures régressives du nouveau RI sont notamment concernés le sort des suppléants. Ainsi, les frais engagés par les suppléants qui siègent sans y remplacer un titulaire dans les instances de dialogue ne seront plus pris en charge par l'administration. La DG s'appuie ici sur les dispositions de la circulaire Fonction Publique de juillet 2014, reprise dans la circulaire ministérielle de janvier 2015. Or, ces circulaires ne posent que LE PRINCIPE de ce non remboursement et ne constitue donc pas une obligation. La DG aurait pu quand même maintenir le RI actuel, tout en restant "dans les clous" de la Fonction Publique, si tel était son souci. Son volontarisme sur le sujet est donc de mauvaise foi. La délégation de **Solidaires Finances Publiques** vous rappelle que nous sommes ici parce que nous avons été élus, nous ne sommes pas nommés et jusqu'à ce jour nous ne bénéficions que du remboursement de nos frais mais visiblement cela est encore trop pour un Directeur Général dont toutes les dépenses sont prises en charge par le budget de l'Etat.

Par ailleurs, quelle que soit l'instance, tous les membres titulaires et suppléants sont utiles à la défense des agents et de nos missions. En tant que représentants des personnels, ils sont indispensables pour préparer un sujet, assurer un suivi, en défense individuelle par exemple, et informer l'ensemble des agents. Le nombre de sujets que vous nous imposez et le nombre de dossiers que les agents nous confient nécessitent la présence de tous les représentants des personnels qu'ils soient titulaires ou suppléants.

La DG ne s'arrête pas en si bon chemin, puisque dans le même temps, elle a aussi réduit à sa plus simple expression les temps de préparation et de compte-rendu (une durée égale à celle de l'instance, sans être inférieure à une demi-journée, ni supérieure à deux jours). Cette régression supplémentaire frappe plus particulièrement et plus lourdement les CAP nationales. Mais pourrait ne pas être sans effet au niveau local. Moins de représentants en instance et pour préparer et rendre compte d'un côté, moins de temps pour préparer les CTL et les CAPL mutations/notations/liste aptitude, de l'autre, forcément cela aura des conséquences. Mais puisque vous ne serez pas les victimes de ce choix, cela vous importe peu.

Nous sommes présents à ce 2ème CTL pour que vous nous écoutiez, pour vous informer que nous, et à travers nous, les agents, nous en avons marre que vous "fassiez la pluie et le beau temps" comme vous l'entendez sans respect envers le Service Public et les usagers, et encore moins vis-à-vis des agents.

Vous avez décidé de changer les règles en cours de mandat. Sachez que nous ne nous sentons ni engagés ni concernés par cette régression inacceptable. Vous le savez, moins d'élus en CTL ou CAPL, c'est moins de représentativité et donc, de droits pour les agents... mais puisque le but est là. Vous l'aurez compris, **Solidaires Finances Publiques** s'oppose totalement à ce nouveau RI.

Désignation du service chargé des AMR du SPF-E :

Nous avons enfin la réponse à la question posée par **Solidaires Finances Publiques** lors du CTL du 6 octobre 2016 quant au service qui s'occuperait des Avis de Mise en Recouvrement du SPF-E. Il s'agira donc du SIE de La Roche Sur Yon. Se pose alors la question : quel est le nombre d'emplois supplémentaires, au SIE, pour exécuter cette mission ?

Doctrine d'emploi des agents techniques :

Vous nous demandez notre avis sur quelque chose qui est déjà signé et déjà mis en place. Bref, comme nous le dénonçons régulièrement, vous transformez le CTL en chambre d'enregistrement, en conséquence **Solidaires Finances Publiques** ne prendra pas part au vote sur ce sujet.

Formation professionnelle :

Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** ont dénoncé en son temps le développement de l'e-formation au détriment de la formation présentielle. Par souci d'économies, la Centrale persiste dans cette formation qui génère dysfonctionnements et mécontentements. Nous aurions d'ailleurs souhaité connaître le pourcentage d'e-formations suivies jusqu'à leur terme.

Budget 2017 :

Nous constatons une nouvelle fois les tensions budgétaires qui pèsent concrètement sur les moyens donnés aux services. La dotation annoncée est une nouvelle fois en forte baisse ce qui vous amène à des arbitrages qui pèseront tant sur la vie quotidienne des agents que sur les équipements informatiques (2016 320091€ en AE à 232180€ en 2017), suprême paradoxe d'une administration qui n'a de cesse de promouvoir son automatisation.

Encore une fois, **Solidaires Finances Publiques** demande à avoir un CTL avec le budget comme point central de décision ? Il y aurait-il des sujets sur lesquels il est préférable que les organisations syndicales n'aient pas de vision détaillée ?

Questions diverses :

Et le Prélèvement À la Source ? Il n'y a pas de fiche technique (les assistantes maternelles, les marins, les revenus de source étrangère...) ! C'est dans un mois ! Faut-il que les agents aillent piocher sur les sites d'autres directions les renseignements dont ils ont besoin ? Quelle est la ligne directrice de la DDFiP de Vendée valable sur tous les accueils et dans tous les services ? Nous vous rappelons qu'il y a déjà des contribuables qui posent ce genre de questions.

Qu'en est-il de la réunion "à chaud" qu'avaient demandée les participants au pool téléphonique l'année dernière ? D'abord reportée pour une restitution "à froid" il semblerait que l'on soit maintenant dans le surgelé ?

Monsieur le Président, les élus de **Solidaires Finances Publiques** dénoncent régulièrement la stigmatisation faite, envers eux et envers tous les représentants des personnels, par l'Administration. Quel est le but recherché ? En quoi notre Administration sort elle grandie ? Ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on stoppe la température...